

Géographie

► Un territoire qui a du caractère

Site de confluence, la région grenobloise est située en bordure du sillon alpin qui relie la plaine du Rhône au massif des Alpes. Au cœur de massifs montagneux (Belledonne, Chartreuse, Vercors et au sud, Triève) et au croisement de rivières (Isère et Drac), la région grenobloise est donc fortement contrainte par les éléments naturels. Historiquement, les cours d'eau ont été sujets à de fréquents débordements provoquant des inondations. Des barrages et digues ont été créés pour se prémunir contre ces crues. De même, le relief de montagnes est à l'origine de zones à risques d'avalanches, d'éboulis, voire même d'effondrement... Ces caractères sont aussi à l'origine de la découverte des possibilités offertes par la houille blanche qui a constitué le début de l'industrie grenobloise.

De la plaine du Grésivaudan, située à une altitude d'environ 200 mètres, au massif de Belledonne, constitué de roches cristallines s'élevant à près de 3000 mètres d'altitude, la région présente des caractéristiques climatiques et une végétation variées, reflète de cette diversité : entre 200 et 800 mètres d'altitude, la végétation comporte des plantes de bord des eaux et des zones boisées sans grande valeur économique ; dans l'étage montagnard, la forêt de hêtres, de chênes et de sapins est plus continue.

Il faut noter que si plus de 40 communes de la région urbaine ont leur territoire en zone montagneuse, de son côté, la ville de Grenoble est d'une altitude constante, proche de 200 mètres d'altitude.



(1)

Une solidarité pour bâtir l'avenir

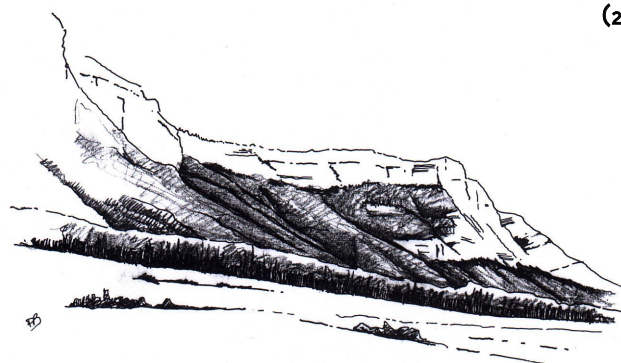
Trois entités territoriales structurent la région urbaine : l'extrémité orientale du bassin du Rhône, avec la Bièvre (1), le Voironnais et les Chambarans ; les préalpes calcaires du Vercors (2), de la Chartreuse et de la Cluse de Grenoble ; et les Alpes cristallines (3) sur lesquelles s'étendent le Grésivaudan, l'agglomération et le sud.

La situation en «Y» et en cuvette de la région grenobloise est source d'inconvénients liés à son développement : un réseau routier limité dont les trafics ont atteint les seuils de congestion ; une stagnation de la pollution atmosphérique ; et une limite physique au potentiel d'urbanisation. Mais cela ne l'a pas empêché de se développer en termes démographique et économique. À l'«Y» hydrographique, s'est ainsi peu à peu superposé l'«Y» urbain, constitué de la trame bâtie et des grands réseaux de communication qui se sont installés le long des cours d'eau.

La taille de la région grenobloise, ses contraintes géographiques, ses atouts économiques et environnementaux ont, ces dernières années, appelé un modèle de développement original fondé sur la qualité et l'innovation et ont conduit peu à peu les communes à se regrouper pour penser ensemble l'aménagement de leur territoire.

Ainsi, dès 1973, 115 communes se réunissaient pour élaborer un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (Sdau). Le nouveau schéma directeur approuvé le 12 juillet 2000 réunit 157 communes et 626 000 habitants. Ce schéma structure cinq territoires sur lesquels travaille l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, pour le compte du Syndicat mixte pour l'élaboration et le suivi du schéma directeur : l'Agglomération, le Grésivaudan, le Voironnais, le Sud et la Bièvre.

Maîtrise de l'urbanisation, préservation des espaces naturels, cohérence des sites d'accueil économique, excellence universitaire et scientifique, ces choix sont engageants dans la définition d'un développement qualitatif et durable pour les vingt prochaines années. Cette nouvelle étape est un pas de plus dans la structuration de la région urbaine grenobloise qui représente donc un territoire pertinent d'observation et d'analyse pour l'élaboration des politiques publiques.



(2)



(3)